

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 22/04/24

Présents : MME RUPERT, MM. P. GUILLEBAUX (CD), J.P LEDUC (Président), R. PANARIELLO, P. DUPIN (VISIO)

Excusés : PILLEMONT (CDA), L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

U18

D4-A ISSOU AS 21

U16

D3-A BREVAL LONGNES FC 21
D4-A VERNEUIL S/SEINE US 21
D4-B CARRIERES GRESILLONS AS 22 (l'équipe est exclue du hors-championnat)

FORFAITS NON AVISES

4EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

DANS LE CADRE DU HORS CHAMPIONNAT

U16

D4-B DU 21/04/2024
27343137 CARRIERES GRESILLONS AS 22

FORFAITS NON AVISES

3EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16

D4-A DU 21/04/2024
27236745 VERNEUIL S/SEINE US 22

FORFAITS NON AVISES

1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

CDM

D1-A DU 21/04/2024
26923715 POISSY FC 5

U18

D3-C DU 21/04/2024
27235898 VOISINS FC 22

D3-D DU 21/04/2024
27236056 PLAISIROIS FO 22

FORFAITS AVISES

3EME FORFAIT

U18

D3-A DU 21/04/2024
27234979 BREVAL LONGNES FC 21

FORFAITS AVISES

2EME FORFAIT

U14

D4-F DU 20/04/2024
27225064 JOUY EN JOSAS US 21

FORFAITS AVISES

1ER FORFAIT

U18

D2-A DU 21/04/2024
25888300 BUCHELOISE AS 21

U16

D4-D DU 21/04/2024
27238822 JOUY EN JOSAS US 21

MATCHES REMIS

À JOUER LE 1er MAI 2024 (accord des 2 clubs)

CDM

D1-A
26923702 VILLEPREUX F.C. 5 / TRIEL AC 5

A JOUER LE 12/05/2024

SENIORS

D1-A
26910752 MUREAUX O.F.C. LES 2 / CONFLANS FC 2

U16

D4-B
27343185 VILLENES ORGEVAL 22 / MESNIL LE ROI A.S. 21

A JOUER LE 19/05/2024

SENIORS

D1-A
26910800 MARLY LE ROI U.S. 1 / MUREAUX O.F.C. LES 2

VETERANS

D3-B
25896448 CROISSY US 31 / CHESNAY 78 FC 31

MATCHES A PROGRAMMER

COMPTE TENU DU MANQUE DE DATE DE REPORT, LA COMMISSION VOUS DEMANDE DE VOUS METTRE D'ACCORD AVANT LE 26/04/2024 POUR UNE DATE EN SEMAINE. SANS REPONSE DES CLUBS LA COMMISSION IMPOSERA DES DATES EN SEMAINE.

SENIORS

D3-A
25890026 VAUXOISE ES 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
(Car Coupe de France le 12/05)

D4-A
25890287 BREVAL LONGNES F.C. 1 / POISSY FC 3
25890305 AUBERGENVILLE F.C 2 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1
(Car Coupe de France le 12/05)

D5-B
27164064 VAUXOISE ES 2 / JUZIERS F.C. 1

VETERANS

D3-B

25896497 POIGNY LA FORET US 31 / CROISSY U.S. 31
La Commission demande aux deux club de préciser la date, le 19/05 étant un Dimanche.

U16

D4-A

27236766 GUERVILLE ARN. 21 / BREVAL LONGNES F.C. 21
27236790 BREVAL LONGNES F.C. 21 / VAUXOISE ES 21

HORS CHAMPIONNAT

518199 CARRIERES GRESILLONS AS

L'équipe U16 D4-B avait été déclarée forfait général dans le journal n° 1792 du 05/03, puis avait réintégré la compétition en «hors-championnat» dans le journal suivant n°1793 du 12/03.

Suite à leur forfait non avisé du 21/04 contre MAURECOURT FC, la Commission décide d'exclure l'équipe du hors championnat.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

▣ D4-A DU 05/11/2023

25890227 POISSY FC 3 / BREVAL LONGNES FC 1

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain pour 2 **matchs fermes** pour l'équipe 3 de POISSY FC évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

SEN D4-A DU 28/04/2024

25890310 POISSY FC 3 / MANTES USC 1

SEN D4-A DU 26/05/2024

25890337 POISSY FC 3 / VILLENES ORGEVAL 2

Le club a trouvé un terrain à CONFLANS pour les 2 dates - Complexe sportif Claude Fichot (Convention de la mairie reçue).

La Commission donne son accord.

▣ D5-D DU 28/01/2024

27165442 ST CYR AFC 1 / VERSAILLES JUSSIEU AS 1

Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 **matchs fermes** pour l'équipe de ST CYR AFC évoluant en D5-D.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

SEN D5-D DU 02/06/2024

27165473 ST CYR AFC 1 / YVELINE MONTFORT FC 1

La Commission désignera le deuxième match en début de la saison prochaine 2024/2025.

U16

▣ D1-A DU 03/12/2023

25892954 SARTROUVILLE ES 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain de 3 **matchs** dont 2 avec sursis et 1 ferme pour l'équipe de SARTROUVILLE évoluant en D1-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 28/04/2024

25893001 SARTROUVILLE ES 21 / VERSAILLES 78 FC 23

Le club a trouvé un terrain à EPINAY S/SEINE - Stade LEO LAGRANGE 2 (Convention de la mairie reçue).

La Commission donne son accord.

DEMANDES

VETERANS

D3-B

25896426 ABLIS SUD 78 31 / CROISSY U.S. 31

Pris note du courrier de CROISSY US. La Commission ne peut y donner suite, mais sera vigilante à l'avenir.

Suite à de nombreux reports de cette rencontre, le club d'ABLIS propose les jeudis 25 avril et 9 mai.

La Commission dit match à jouer le 9 mai 2024 à 20h00.

Refus de Croissy.

Compte tenu de la volonté de Croissy de ne pas jouer en semaine le soir, la Commission dit match à jouer le 1er mai à 9H30 en cas d'indisponibilité du terrain, le match se jouera à CROISSY.

D5-D DU 19/05/2024

25897308 POIGNY LA FORET US 32 / MAUREPAS AS 33

Demande de POIGNY pour avancer le match au jeudi 25/04 à 20h30 sur les installations de MAUREPAS (terrain synthétique).

Accord écrit de MAUREPAS.

La Commission donne son accord.

U16

D4-A DU 07/04/2024

27236790 BREVAL LONGNES FC 1 / VAUXOISE ES 21

Proposition de BREVAL pour jouer ce match le 15 Mai à 20H.

Refus de VAUXOISE qui propose de jouer le 29 mai à 20H à BREVAL.

Accord écrit de BREVAL LONGNES pour le mercredi 29/05 à 20h. La Commission donne son accord.

D4-A DU 17/03/2024

27236766 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / BREVAL LONG. F.C. 21

Demande de BREVAL pour jouer ce match le Mercredi 15 mai.

En attente de l'accord écrit de GUERVILLE.

D5-B

27164064 VAUXOISE ES 2 / JUZIERS F.C. 1

Demande de VAUXOISE pour jouer ce match le 21 mai à 20H30.

En attente de l'accord écrit de JUZIERS.

U14

D4-A DU 11/05/2024

25895299 AUBERGENVILLE 1 / BREVAL LONGNES FC 1

Demande de BREVAL pour jouer le 18/05/2024.

Accord de AUBERGENVILLE.

Accord de la Commission.

D4-E DU 11/05/2024

27224480 MAUREPAS AS 22 / HOUDANAISE REGION FC 22

Demande de MAUREPAS pour avancer ce match au mardi 7 mai à 18h30.

La Commission est en toujours en attente de l'accord écrit de HOUDAN.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1). Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

653424 IN AS

Courrier du club indiquant l'impossibilité d'installer l'application FMI sur une tablette avec Android v13.

Ce problème est connu. Voir la procédure d'installation via le lien ci-dessous.

► **INSTALLATION FMI (FFF.FR)**

VETERANS

D2-A DU 21/04/2024

25895983 CARRIERES S/SEINE US 31 / LIMAY ALJ 31

Pris note du rapport de CARRIERES S/S.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D2-B du 21/04/2024

25896181 F.C. ACHERES 31 / ELANCOURT O.S.C. 31

Pris note du rapport d'ACHERES.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16

D2-B DU 21/04/2024

25893151 VIROFLAY U.S.M. 21 / VERSAILLES 78 FC 24

Pris note du rapport de VIROFLAY USM.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

Dossier transmis à la CDA : FMI non clôturée.

U14

D4-E DU 20/04/2024

27224503 VIROFLAY U.S.M. 22 / MARLY LE ROI U.S. 23

Pris note du rapport de VIROFLAY.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDES DE RAPPORTS

SENIORS

D3-A DU 21/04/2024

25890011 ANDRESY F.C. 1 / HOUILLES A.C. 3

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D5-B DU 14/04/2024

27164060 V.F.C 1 / ANDRESY F.C. 2

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

VETERANS

D3-A DU 21/04/2024

25896317 ECQUEVILLY E.F.C. 31 / MAISONS-LAFFITTE F.C 31

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.